

Paris, le 21 Novembre 1985

M. Michael Priestley
Assistant du Secrétaire Général des Nations-Unies
pour les opérations de secours en Ethiopie.
Addis Abeba
Ethiopie

Monsieur,

J'ai été très heureux de vous rencontrer et de pouvoir m'entretenir avec vous des opérations de secours et de réhabilitation en Ethiopie.

Lorsque nous avons abordé le point particulier des déplacements de population vers les sites de resettlement, vous m'avez déclaré qu'à votre connaissance rien ne permettait de penser que ces départs se faisaient contre la volonté des personnes concernées.

Je vous ai fait part de ma surprise: de nombreux témoignages, et en particulier ceux des équipes de Médecins Sans Frontières, montrent que la majorité des mouvements de population sont actuellement effectués sous la contrainte.

Nous avons donc le sentiment que le droit de circuler et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat, garanti par l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, est violé à une grande échelle. C'est la raison pour laquelle je voulais porter ces faits à votre connaissance.

J'ai d'ailleurs exprimé les préoccupations de Médecins Sans Frontières à ce sujet lors de mon entrevue avec M. Berhanou Deresa, Deputy Commissionner de la RRC, et dans une lettre que je lui ai adressée, dont vous trouverez une copie ci-jointe.

Trois critères de départ vers les sites de resettlement ont été unanimement adoptés par l'ensemble des opérations de secours en Ethiopie, y compris la Relief and Rehabilitation Commission:

- volontariat
- non séparation des familles,
- condition physique suffisante.

Ces trois points sont en effet considérés par tous comme les conditions de base.

Ces conditions ne nous paraissent pas remplies. Or il m'a semblé lors de notre entretien du 15 novembre dernier que vous ne partagiez pas ce sentiment. Etant donné l'importance que nous attachons tous à cette question, j'aimerais être certain qu'il ne s'agit pas d'un malentendu entre nous, et je vous saurais gré de bien vouloir nous préciser votre position au sujet du respect de ces conditions de départ.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur ce problème, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Dr Rony BRAUMAN
Président